



ASSOCIATION FRANÇAISE DU BOXER

Club officiel affilié à la Société Centrale Canine

PROTOCOLE du DÉPISTAGE de la SPONDYLOSE JUVENILE (Méthode Argentinque)

Âge du dépistage :

L'âge minimum pour le dépistage officiel de la spondylose juvénile est de 24 mois révolus.

[NB : un dépistage non officiel peut être fait avant cet âge; mais le résultat ne sera pas pris en compte par le club]

Envoi des radiographies :

La radiographie est envoyée **directement au lecteur officiel**, par le propriétaire de l'animal.

Elle doit être accompagnée :

- d'une attestation du vétérinaire ayant réalisé la radiographie, confirmant qu'il a personnellement vérifié le n° d'identification.
- **d'une photocopie de l'entête du pedigree ou du certificat de naissance** (où figurent n° LOF, nom, date de naissance, sexe, couleur et identification de l'animal);
- d'une enveloppe affranchie, **au format de la radiographie**, à l'adresse du propriétaire, pour la réexpédition de celle-ci.
Les clichés, non accompagnés d'une enveloppe de réexpédition seront conservés durant 2 mois par le lecteur. Passé ce délai, ils seront détruits.

Examen radiographique :

Tout vétérinaire possédant un appareil radiographique peut pratiquer cet examen, sans avoir recours à une quelconque anesthésie.

L'animal doit être positionné en décubitus latéral. Eventuellement des petits coussins peuvent être placés entre les membres et sous le sternum pour garantir une incidence latérale du rachis parfaite.

Les clichés radiographiques doivent montrer une vue latérale de la totalité du rachis thoraco-lombaire, à savoir **depuis la jonction cervico-thoracique (C7-T1) jusqu'au sacrum**. Généralement deux clichés sont suffisants.

L'identification des radiographies doit indiquer :

- le nom du vétérinaire, son n° d'ordre, son lieu d'exercice,
- le nom du chien, sa race, son sexe,
- sa date de naissance, son n° de puce et son n° de LOF,
- la date de prise des clichés.

Résultat de la lecture

Vous devrez **simultanément**, adresser le règlement pour la lecture. Le résultat vous sera adressé, dès que communiqué au Club par le lecteur et que le règlement aura été reçu.

Adresse du lecteur officiel auquel doivent être expédiées les radiographies :

Docteur Eric GOYENVALLE

Lecteur Officiel de l'AFB

UPSP - BBTO

B.P. 40706

44307 NANTES CEDEX 03

Le règlement des frais de lecture, à l'ordre de l'AFB, est à envoyer impérativement à l'adresse ci-dessous, accompagné du document à joindre pour règlement des frais :

Françoise PINET

10 rue Aimé Champin

26450 CHAROLS

☎ 04 75 53 80 39 / 06 84 78 66 24

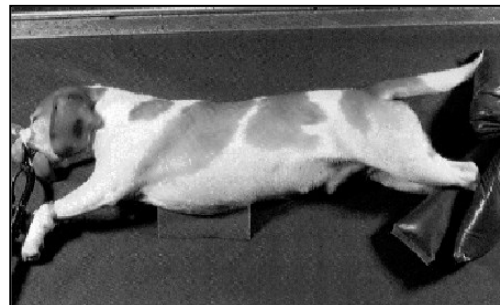
francoise.pinet7@orange.fr

Coût de la lecture : 44,00 €

(29,00 € pour les adhérents à jour de cotisation)

Ne pas oublier d'indiquer :

Nom, affixe et n° LOF du Boxer pour lequel vous envoyez le paiement, ainsi que nom et adresse de son propriétaire.



Par l'envoi d'un cliché radio à interpréter au lecteur officiel du club, le propriétaire du Boxer autorise le club à en publier le résultat quel qu'il soit.

Position radiographique correcte